BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1219

53 – MAYENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Ventes et cessions

379 217 995 RCS Laval.
IMPRIM'ERNEE CREATION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 120000 EUR.
Adresse : 25, rue du Douanier Rousseau, 53500 Ernée.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Entre les sociétés : La société SAS ZUNINO Société par Actions Simplifiée au capital de 170 000 Euros Dont le siège social est fixé à ERNEE (53500) - 25 rue du Douanier Rousseau Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 531 042 885 Société Absorbante Et La société IMPRIM'ERNEE CREATION Société par Actions Simplifiée au capital de 120 000 Euros Dont le siège social est fixé è ERNEE (53500) - 25 rue du Douanier Rousseau immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 379 217 995 Société Absorbée Il a été établi par acte sous seing privé en date du 22 Juin 2020, un projet de fusion par voie d'absorption de la Société IMPRIM'ERNEE CREATION par la Société SAS ZUNINO. Les conditions de la fusion sont établies sur la base des comptes de l' exercice clos le 31 décembre 2019 des sociétés parties à l'opération. Conformément au règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004, la fusion est réalisée sur la base de valeurs d'apports comptabilisées a la valeur nette comptable. La fusion prendra effet et la Société Absorbée sera dissoute dès lors que le délai d'opposition des créanciers prévu à l' article L.23ó-14 du Code de Commerce sera expiré, avec effet rétroactif ou 1er janvier 2020 en matière comptable et fiscale. Les actifs apportés par la société IMPRIM'ERNEE CREATION à la société SAS ZUNINO existant au 31 décembre 2019 s'élèvent à 875.748 Euros, à charge pour la société SAS ZUNINO d'acquitter l'intégralité du passif de la société IMPRIM'ERNEE CREATION existant au 31 décembre 2019 et s'élevant à 519.251 Euros, soit un actif net de 356.497 Euros. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société Absorbée depuis la date du 1er Janvier 2020 Jusqu'au Jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la Société Absorbante. En raison de la détention par la société SAS ZUNINO, Société Absorbante, de la totalité des actions de la société IMPRIM'ERNEE CREATION, Société Absorbée, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau et à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante. L'opération ne génèrera pas de prime de fusion mais dégagera un mali de fusion estimé à 1.043.503 Euros. Le projet de fusion a été établi en date du 22 Juin 2020 et un exemplaire du projet de traité de fusion a été déposé

pour choque société partie à l' opération, au greffe du Tribunal de Commerce de Laval dont elles dépendent, le 25 Juin 2020. Les créanciers des sociétés participants à la fusion pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours fixé par l' article L.236-2 du Code de Commerce devant le Tribunal de Commerce du lieu du siège social de chaque société débitrice dans les conditions de l'article R.236-8 du Code de Commerce..

